



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 20 /DM/2026

**Relatif à la candidature du Professeur Ézéchiel AMANI CIRIMWAMI
aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale**

Le Conseil supérieur de la magistrature a accueilli avec grande satisfaction la décision de la République démocratique du Congo de présenter le Professeur Ézéchiel **AMANI CIRIMWAMI**, magistrat de carrière, Substitut du Procureur général (SPG), matricule E. 001517, comme candidat aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale.

Il exprime sa profonde gratitude à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, ainsi qu'au Gouvernement, pour avoir porté leur choix sur un membre du corps judiciaire congolais.

Cette candidature honore la magistrature congolaise et traduit la reconnaissance de la compétence et de la haute moralité du concerné.

Fort de plus de quinze années d'expérience juridique, le candidat a développé un parcours associant fonctions judiciaires, recherche et enseignement universitaire, pratique du contentieux international et contribution à l'élaboration du droit international.

Le Conseil supérieur de la magistrature lui affirme son plein appui et son entière confiance et est convaincu de sa capacité à exercer, s'il est élu, les fonctions de juge à la Cour pénale internationale avec indépendance et impartialité.

Le scrutin se tiendra du 7 au 17 décembre 2026, au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome. Les juges élus exerceront un mandat de neuf ans, couvrant la période allant de 2027 à 2036.

Il invite, en conséquence, les États Parties au Statut de Rome à lui accorder, sans hésitation, leur suffrage lors de cette élection.

Fait à Kinshasa, le 31 AOÛT 2028



Le Secrétaire permanent du Conseil
supérieur de la magistrature,

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de cassation